

Mesures Sanitaires - septembre 2022 -

Depuis 2 ans, lors du début de la pandémie liée au Covid-19 en mars 2020, nous avons eu à cœur de respecter toutes les mesures sanitaires recommandées par le gouvernement. Nous sommes membres de la FFD et par ce fait, nous sommes informées et en adéquation avec les mesures sanitaires préconisées par les ministères des sports et de la culture. Lors des différents confinements, nous avons gardé le lien avec nos élèves en assurant des cours en visio-conférence, en faisant cours à l'extérieur...

Selon les mesures gouvernementales en vigueur à ce jour, le pass vaccinal et le masque ne sont plus obligatoires depuis le 14 mars 2022.

Pour le mois d'août 2022, nous sommes au niveau de vigilance 1, c'est-à-dire : rappel et incitation aux gestes barrière ; gel hydroalcoolique et savon à disposition ; aérations régulières ; alternance des vestiaires. Vous êtes libres de porter le masque en cours si vous le souhaitez.

Nous afficherons les mesures à respecter au cours de l'année, si celles-ci venaient à changer.